

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 3 mars 2015 à 20 heures**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 3

Procurations : 0

Date de convocation : 20/02/2015

**Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire**  
**Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOEHL, adjoints**  
**MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER**  
**MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel VANELLO**  
**Absents excusés : Mme Stella STOECKEL, MM. Thierry LUPFER, Pascal WIEDEMANN**

### **Y assistent également :**

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2014 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)
5. Prorogation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2015
6. Orientations budgétaires 2015
7. Evolution du poste de Mme Nathalie Gardella
8. Plan Local d'Urbanisme : mise en conformité avec la loi ALUR
9. Consultation sur le projet de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur le projet de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin et Meuse
10. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
11. Organisation des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015
12. Organisation de l'inauguration de la mairie qui aura lieu le samedi 16 mai 2015
13. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme LINDER qui a démarré ses fonctions le 15 janvier dernier.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

## **2. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.  
Adopté à l'unanimité.

### **Affaires courantes**

#### ➤ **Cimetière**

La Dalle du Souvenir a été réalisée au cimetière. Elle permet d'exposer les vieilles pierres remarquables, témoignant notre histoire.

#### ➤ **Enfouissement des réseaux**

La 2<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux secs est lancée.

#### ➤ **Maison dîmière**

Le parc de « parlophones » a été entièrement rénové et les détecteurs de fumées ont été installés.

#### ➤ **Salle des fêtes**

La Commission de sécurité est passée. M. MONNOT explique la procédure : un représentant du Préfet, du SDIS et de la gendarmerie délibère au sujet de la mise en conformité, et ce tous les trois ans. Elle a émis un avis favorable et a établi des remarques qui permettront d'améliorer l'existant.  
La vérification des installations électriques s'effectue tous les ans par la société VERITAS.

#### ➤ **Vente de bois**

Mme WININGER-WOEHL explique les différentes étapes des ventes :

1. Vente du bois d'œuvre en février : environ 400 m<sup>3</sup> ont été vendus, ce qui représente environ 30 000 €.
2. Vente du 2<sup>ème</sup> choix en mars
3. Vente des stères (réservation de 62 stères)
4. Vente des fonds de coupe fin mars début avril

#### ➤ **Eglise**

La production photovoltaïque pour 2014 est de : 35 494 kw (2013=32 523 kw), ce qui représente une hausse de production de 9 % et une recette pour l'année de 22 492 €.

#### ➤ **Mairie**

L'exemplarité énergétique de notre mairie fait l'objet d'une instruction de subvention Certificat Economie Energie (CEE) par EDF qui devrait se situer aux alentours de 5000 euros.

#### ➤ **Collecte cancer**

Merci à M. Michel MARTIN qui réalise cette collecte à Manspach.  
Collecte 2013 : 1 700 € ; Collecte 2014 : 2 200 €

**Délibération : 1/2015**

**Objet : Contractualisation de l'occupation d'un espace privatif par le Conseil de Fabrique**

Compte tenu du fait que la mise à disposition de l' « espace rencontre » au sous-sol de la mairie ne convient pas à certains membres du Conseil de Fabrique, M. le Maire propose au Conseil Municipal de contractualiser l'occupation par le Conseil de Fabrique d'un espace privatif au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Ecole, en l'occurrence la salle de Conseil Municipal qui avait été utilisée pendant l'aménagement de la mairie.

Suite à un certain nombre de remarques, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en œuvre d'une convention relative à l'occupation privative de cet espace par le Conseil de Fabrique.

**3. Présentation pour approbation du compte administratif 2014 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion**

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. MONNOT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal

Adoption à l'unanimité

M. le Maire remercie les Conseillers et précise que l'exercice budgétaire 2014 traduit toute la rigueur gestionnaire dont la commune a fait preuve.

**4. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)**

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal.

**5. Prorogation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2015**

**Délibération : 6/2015**

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Le Conseil Municipal DECIDE

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes:

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,70 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : commission d'engagement de 0,15 % du montant autorisé avec un montant minimum forfaitaire de 150 €.

Commission de non utilisation : 0,25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## 6. Orientations budgétaires

Le budget 2015 va bénéficier en report de 2014 d'une recette de 109 142 €.

Les principaux produits qui viendront abonder le budget sont :

Les dotations et participations forfaitaires : 34 200 € ; Solidarité rurale : 6 600 € ; Dotation élus locaux: 2 800€ ; Fonds Départemental de la TP: 58 000 € ; compensation T. Foncière : 2 000 € ; compensation exonération taxe habitation: 6 300 €.

Revenus des immeubles: 35 000 €

Revenus bois: 55 000€ ; Chasse : 6 860 €;

Revenus énergie photo voltaïque: 25 000 €

Réforme rythmes scolaires : 3 800 €

Impôts et Taxes: 173 000 €

Soit 517 000 € environ de recettes.

Les devis pour différentes propositions d'investissement sont en cours et des choix seront à faire, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, qui représente chaque année une diminution de recette de 9 000 € par an.

Monsieur le Maire propose de construire le prochain budget en ne touchant pas aux taux de la fiscalité locale.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

## 7. Evolution du poste de Mme Nathalie Gardella

### Délibération : 7/2015

Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les nécessités de services,

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur territorial, à temps non complet avec effet au 15/05/2015 selon une quotité correspondant à 17,5/ 35ème du temps plein.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## 8. Plan Local d'Urbanisme : mise en conformité avec la loi ALUR

M. le Maire fait part du devis présenté par le cabinet WAECHTER pour la grenellisation du PLU de Manspach : le montant est de 9 534 € T.T.C.

Compte tenu de la nécessité de réduire les dépenses communales de fonctionnement, le Conseil municipal a donné en octobre dernier un avis favorable à l'idée de transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, afin de permettre des interconnexions

complémentaires à l'échelle intercommunale au travers d'un PLUi. Une réponse de la CCPA est attendu d'ici la fin du mois de mars.

### **9. Consultation sur le projet de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur le projet de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin et Meuse**

#### **Délibération : 8/2015**

Tous les 5 ans, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est révisé.  
Les Collectivités et les particuliers sont invités à donner leurs avis par courrier ou par voie électronique.

Après présentation par M. le Maire du projet de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures Rhin et Meuse, ainsi que du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin et Meuse,

le Conseil Municipal a délibéré et a donné un avis favorable.

### **10. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier**

#### **Délibération : 9/2015**

Vu la loi du 17 avril 1899 relative aux dégâts de gibier, notamment son article 19,  
Vu l'article R429-8 du Code de l'Environnement ;  
Vu l'article 28 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;  
Sur proposition de M. le Maire,  
le Conseil Municipal propose la candidature de :

M. EMBERGER Bernard 1, route de Mertzen 68 580 STRUETH

### **11. Organisation des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015**

M. le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire sur la liste de tenue du bureau de vote.

### **12. Organisation de l'inauguration de la mairie qui aura lieu le samedi 16 mai 2015**

M. le Maire demande qu'une réflexion de chacun soit faite pour l'organisation de l'inauguration de la mairie le samedi 16 mai 2015 à 15 heures.

### **13. Divers**

- **Rhizosphère** : M. MONNOT forme une équipe de travail pour l'entretien de la rhizosphère le 14 mars 2015 à 8 heures. Bottes, tridents, fourches, râteaux seront nécessaires.
- **Bancs** : M. GENTZBITTEL fait part d'une requête de personnes âgées pour l'installation de bancs vers les sentiers qui mènent à la forêt.
- **Terrain rugby** : M. GENTZBITTEL fait part de la demande du PARC pour l'installation d'un grillage souple pour fermer les accès libre au terrain.

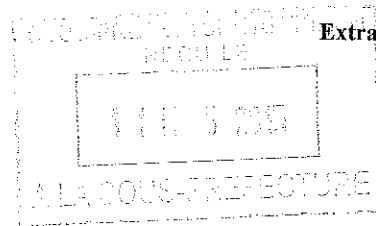
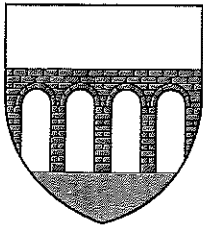
M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 23h00.

## Table des délibérations

- Délibération : 1/2015 : Contractualisation de l'occupation d'un espace privatif par le Conseil de Fabrique
- Délibération : 2/2015 : Compte administratif communal
- Délibération : 3/2015: Compte administratif Budget assainissement
- Délibération : 4/2015 : Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- Délibération : 5/2015 : Budget assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- Délibération : 6/2015: Prorogation de la ligne de trésorerie
- Délibération : 7/2015 : Création d'un poste de rédacteur territorial
- Délibération : 8/2015 : Consultation sur les projets SDAGE et PGRI
- Délibération : 9/2015: Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier

Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE  
DE  
**MANSPACH**  
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du **CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 3 mars 2015

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 3

Procurations : 0

Date de convocation : 20/02/2015

Sous la présidence de **M. Daniel DIETMANN, Maire**  
Étaient présents : **MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOEHL, adjoints,**  
**MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER**  
**MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel VANELLO**  
Absents excusés : **Mme Stella STOECKEL, MM. Thierry LUPFER, Pascal WIEDEMANN**

**Délibération : 4/2015****Objet : Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2014, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	+ 1 257 133,99 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 1 115 740,66 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 141 393,33 €	
Résultat N-1 reporté :	- 49 686,40 €	
Résultat brut cumulé	+ 91 706,93 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser (dépenses) :	- 25 833,00 €	
Restes à réaliser (recettes) :	+ 41 000,00 €	
Résultat d'investissement Après restes à réaliser :	+ 106 873,93 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 109 142,25 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 109 142,25 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Certifié exécutoire

Manspach, le 11 mars 2015

Le Maire,

Daniel DIETMANN

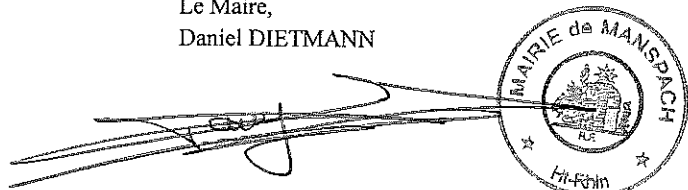


Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

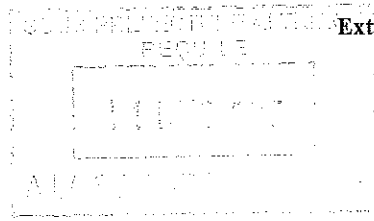
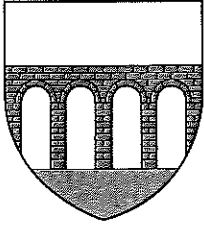
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE  
DE  
**MANSPACH**  
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 mars 2015

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 3

Procurations : 0

Date de convocation : 20/02/2015

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Étaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-  
WOEHL, adjoints,  
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER  
MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel  
VANELLO  
Absents excusés : Mme Stella STOECKEL, MM. Thierry LUPFER, Pascal WIEDEMANN

**Délibération : 5/2015****Objet : Budget assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2014, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	13 661,25	
Section d'investissement (dépenses) :	49,00	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	13 612,25	
Résultat N-1 reporté :	-13 345,25	
Résultat brut cumulé	+ 267,00 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 12 459,85	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 12 459,85	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Certifié exécutoire  
Manspach, le 11 mars 2015  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Séance du 3 mars 2015

Date de convocation : 20/02/2015

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Délibération : 2/2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONNOT Jerry, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Daniel DIETMANN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	328 549,28	437 691,53		109 142,25	
SECTION D'INVESTISSEMENT	49 686,40		1 115 740,66	1 257 133,99		91 706,93	
<b>TOTAUX</b>	<b>49 686,40</b>	<b>0</b>	<b>1 444 289,94</b>	<b>1 694 825,52</b>		<b>+200 849,18</b>	

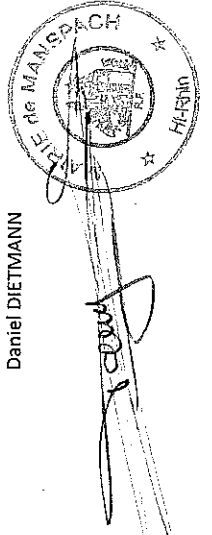
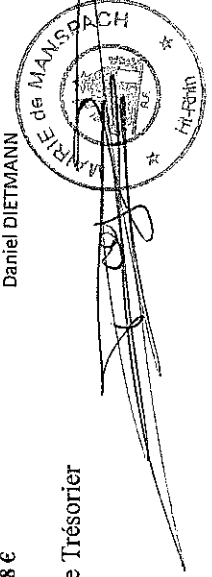
2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 200 849,18  
Restes à réaliser : +15 167,00  
Excédent réel corrigé : 216 016,18 €

Certifié exécutoire  
Manspach, le 14 mars 2015  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN



4° Approuve le compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier

Séance du 3 mars 2015

Date de convocation : 20/02/2015

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération : 3/2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. MONNOT Jerry, Adjoint au Maire** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par **M. Daniel DIETMANN**, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION D'EXPLOITATION		8 687,75	4 877,90	8 650,00		12 459,85	
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 345,25		49,00	13 661,25		267,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>13 345,25</b>	<b>8 687,75</b>	<b>4 926,90</b>	<b>22 311,25</b>		<b>12 726,85</b>	











2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

4° Approuve le compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier

Certifié exécutoire  
Manspach, le 3 mars 2015  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Daniel DIETMANN

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. MONNOT Jerry	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
Mme WININGER-WOEHL Delphine	X			
Mme VERRIER Nathalie	X			
M. FLURY Jean-Marie	X			
M. LUPFER Thierry		X		
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle	X			
M. BIHR Serge	X			
M. VANELLO Lionel	X			
M. RICHARD Dominique	X			Richard.
M. WIEDEMANN Pascal		X		
Mme STOECKEL Stella		X		
Mme DURAND Nathalie	X			
M. GENTZBITTEL Sébastien	X			